



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

naturopathes

Question écrite n° 7243

Texte de la question

M. Jean-Jacques Urvoas attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la reconnaissance de la naturopathie en tant que médecine alternative au même titre que l'homéopathie ou l'acupuncture. Il s'agit d'une médecine conventionnelle visant à équilibrer le fonctionnement de l'organisme par des moyens naturels comme les plantes, l'hygiène de vie, les massages. S'il existe actuellement en France quatorze écoles délivrant une telle formation, en revanche le diplôme de naturopathe n'est pas reconnu institutionnellement, alors qu'il l'est dans d'autres pays européens à l'instar de l'Allemagne. Il lui demande dès lors si le Gouvernement envisage de remédier à cette carence.

Texte de la réponse

Selon la définition donnée par la fédération française de naturopathie sur son site internet, cette méthode « fondée sur le principe de l'énergie vitale de l'organisme, rassemble les pratiques issues de la tradition occidentale et repose sur les dix agents naturels de santé. Elle vise à préserver et optimiser la santé globale de l'individu, sa qualité de vie, ainsi qu'à permettre à l'organisme de s'auto-régénérer par des moyens naturels. En d'autres termes, il s'agit de l'étude, de l'enseignement et de la pratique des lois de la vie, au service de la santé (aspect »hygiène vitale« de la naturopathie), voire de l'accompagnement des processus spontanés d'autoguérison (aspect »thérapeutique«) ». Non reconnue en France, la naturopathie compte au nombre des pratiques non conventionnelles à visée thérapeutique faisant l'objet, de la part de la mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES), d'une surveillance particulière. La mission consacre des développements particuliers à la naturopathie dans son rapport annuel pour 2009, de même que dans son guide Santé et dérives sectaires.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Urvoas](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7243

Rubrique : Médecines parallèles

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 octobre 2012](#), page 5616

Réponse publiée au JO le : [19 février 2013](#), page 1831